

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022  
. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-206

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 44  
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.  
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.  
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.  
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.  
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

## CANAL SEINE NORD EUROPE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES ET ACTIVES

La Société du Canal Seine Nord Europe (SCSNE) propose la réalisation du chemin de service sous la forme d'une bicouche.

Cette voie de service bicouche est prévue dans le programme du Canal Seine Nord Europe, cette dernière permet la circulation régulière des piétons, et par une convention de superposition d'usage auprès de Voies Navigables de France la circulation cycliste le long du CSNE.

La réalisation de cet ouvrage est à la charge de la SCSNE, et l'entretien dans le cadre de son exploitation est à la charge de Voies Navigables de France.

Tout aménagement complémentaire ainsi que leur entretien seraient à la charge de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme (CCES).

Considérant le caractère rural de notre territoire, les aménagements initiaux le long du Canal Seine Nord Europe répondent aux besoins du territoire.

A ce stade, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme n'exprime pas de besoin complémentaire au profit du développement des modes doux et actifs.

Cependant, la CCES souhaite développer un maillage territorial fin au profit des modes doux et des modes actifs en complémentarité des aménagements prévus et portés au programme du CSNE, des aménagements envisagés par le Conseil Départemental de la Somme le long du canal du Nord, dans le prolongement Somme Vallée Idéale.

En résumé, la CCES souhaite privilégier les liaisons douces (piétons et cyclistes) entre les aménagements existants sur le Canal du Nord et le Canal Seine Nord Europe.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte la position de principe exposée ci-dessus et donne prérogatives au Président ou au Vice-Président en charge du Canal Seine Nord Europe afin d'assurer son application.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

